

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 26 mars 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_022

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'an deux mil vingt quatre et le 26 mars, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **14 mars 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Pierre OUALLET, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Fabienne CABRERA donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Mme Christelle BAUDRAIS donne procuration à M. Vincent BOIVINET, Mme Catherine CAMI donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à Mme Sylvaine PANABIERE, M. Florian DARCOS donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Idriss BENKHELOUF donne procuration à Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Isabelle TEURLAY NICOT donne procuration à M. Christian BAGATE, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Alexandre DIAS, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Pierre OUALLET.

Secrétaire de la séance : M. Xavier-Marie FEDOU

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2023, et alors que le Rapport d'Orientations Budgétaires a été présenté au Conseil municipal du 13 février dernier.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales, article L2312-1

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1^{er} janvier 2024

VU l'article L.5217-10-5 à 9 du Code général des collectivités territoriales

VU la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires lors de la séance du 13 février 2024

VU la transmission à l'ensemble des élus du Conseil municipal en date du 14 mars 2024 du projet de budget et de la présentation synthétique conformément à l'article L5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales qui porte le délai de transmission de 5 à 12 jours calendaires

CONSIDÉRANT la présentation du rapport de synthèse et le projet de budget intégrant les reports joints en annexe ainsi-que les tableaux d'équilibre budgétaire suivants

Equilibre du budget : BP 2024

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal 2023	Budget principal 2024	
Dépenses d'ordre	041	Opérations patrimoniales	40 000,00	143 375,35	
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 109 376,82	1 127 857,08	
			Dépenses d'ordre	1 149 376,82	1 271 232,43
Dépenses réelles	020	Dépenses imprévues	470 000,00	0,00	
	13	Subventions d'investissement		0,00	
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 070 000,00	1 087 000,00	
	20	Immobilisations incorporelles	334 857,74	136 303,42	
	204	Subventions d'équipement versées	1 323 566,00	1 657 912,00	
	21	Immobilisations corporelles	6 387 949,28	7 903 743,97	
	23	Immobilisations en cours	4 289 178,30	16 907 916,46	
	26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	
	27	Autres immobilisations financières	3 000 000,00	20 000,00	
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 990 632,78	2 701 146,48	
	4541102	Péril imminent 8 rue neuves		0,00	
	4541103	Insalubrité publique - Rue Denis Papin		0,00	
	4541105	Travaux d'office effectués pour compte de tiers 86 Rue Marcel Sembat BEGLES		0,00	
	4541107	Péril imminent Bègles 2023	40 000,00	0,00	
	4541109	Peril rue Neuve	2 700,00	0,00	
	4541110	2022 Péril 63 cours Victor Hugo	3 606,28	3 606,28	
	4541111	2022 - Péril imminent Bègles Immeuble 48 cours Victor Hugo		0,00	
			Dépenses réelles	19 912 490,38	30 417 628,61
	Total Dépenses d'investissement			21 061 867,20	31 688 861,04
Recettes d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	11 550 000,00	11 290 000,00	
	041	Opérations patrimoniales	40 000,00	143 375,35	
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 777 685,96	1 706 195,90	
			Recettes d'ordre	13 367 685,96	13 139 571,25
Recettes réelles	024	Produits des cessions d'immobilisations	1 192 000,00	1 192 000,00	
	10	Dotations, fonds divers et réserves	6 195 874,96	6 942 747,30	
	13	Subventions d'investissement	260 000,00	650 936,21	
	16	Emprunts et dettes assimilées		9 760 000,00	
	204	Subventions d'équipement versées		0,00	
	21	Immobilisations corporelles		0,00	
	23	Immobilisations en cours		0,00	
	27	Autres immobilisations financières		0,00	
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	
	4541202	Péril imminent 8 rue neuves		0,00	
	4541203	Insalubrité publique - Rue Denis Papin		0,00	
	4541207	Péril imminent Bègles 2023	40 000,00	0,00	
	4541209	Peril rue Neuve	2 700,00	0,00	
	4541210	2022 Péril 63 cours Victor Hugo	3 606,28	3 606,28	
	4541211	2022 - Péril imminent Bègles Immeuble 48 cours Victor Hugo		0,00	
			Recettes réelles	7 694 181,24	18 549 289,79
Total Recettes d'investissement			21 061 867,20	31 688 861,04	

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal 2023	Budget principal 2024
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	11 550 000,00	11 290 000,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 777 685,96	1 706 195,90
	Dépenses d'ordre		13 327 685,96	12 996 195,90
Dépenses réelles	022	Dépenses imprévues	1 850 000,00	0,00
	65	Autres charges de gestion courante	5 051 498,10	5 199 161,15
	66	Charges financières	199 810,11	150 635,37
	67	Charges spécifiques	131 340,00	32 500,00
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	30 000,00	20 000,00
	011	Charges à caractère général	8 514 863,67	7 290 219,15
	012	Charges de personnel et frais assimilés	19 317 884,64	20 876 885,00
	014	Atténuations de produits	5 945 638,00	6 107 202,00
Dépenses réelles		41 041 034,52	39 676 602,67	
Total Dépenses de fonctionnement			54 368 720,48	52 672 798,57
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 109 376,82	1 127 857,08
	Recettes d'ordre		1 109 376,82	1 127 857,08
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 204 415,00	3 205 401,23
	73	Impôts et taxes	31 203 877,00	1 598 894,18
	731	Fiscalité locale		30 280 000,00
	74	Dotations et participations	6 492 499,80	6 494 091,48
	75	Autres produits de gestion courante	215 738,00	203 745,00
	76	Produits financiers		0,00
	77	Produits spécifiques	22 000,00	0,00
	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	30 000,00	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	12 040 813,86	9 722 809,60
	013	Atténuations de charges	50 000,00	40 000,00
Recettes réelles		53 259 343,66	51 544 941,49	
Total Recettes de fonctionnement			54 368 720,48	52 672 798,57

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le Budget principal pour l'exercice 2024 chapitre par chapitre selon les montants présentés et figurant dans l'annexe jointe à la délibération.

Article 2 : D'autoriser l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement ouverte au chapitre 204 conformément au mécanisme de neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement prévu par l'instruction budgétaire et comptable M57.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réel de chacune des sections, comme prévu par l'instruction budgétaire et comptable M57.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	28	
Contre	7	M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Fait et délibéré le 26 mars 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Xavier-Marie FEDOU

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :


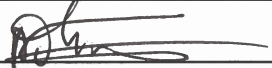










Présenté par (1),



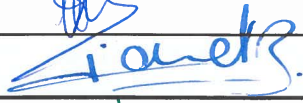






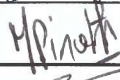



A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BAGATE Christian	
BAUDRAIS Christelle	
BENJELLOUN-MACALLI Nadia	
BENKHELOUF Idriss	
BOIVINET Vincent	
CABRERA Fabienne	
CAMI Catherine	
CHAUVET Marc	
CHEBANT Kewar	
COHEN-LANGLAIS Amélie	
CORNACCHIARI Typhaine	
D'ANCONA Benoît	
DA COSTA Fabienne	
DARCOS Florian	
DESBATS Aurélien	
DESVALOIS Laure	
DIAS Alexandre	
ENNAJHI Nabil	
FEDOU Xavier-Marie	
GOUDICHAUD Olivier	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
GUEYE Seynabou		
HADJ ABDELKADER Sadia		
JAMET DIEZ Bénédicte		
JAN Guérolé		
LABADIE Pascal		
LUCBERNET Edwige		
MICHRAFY Mohammed		
OUALLET Pierre		
PANABIERE Sylvaine		
PIROTH Marie-Laure		
RAYNAUD Jacques		
ROSSIGNOL PUECH Clément		
TARIS Isabelle		
TEURLAY NICOT Isabelle		
THOMAS Christophe		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



MON VILLAGE
URBAIN



mairie-begles.fr



**PRESENTATION SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2023
ET
BUDGET PRIMITIF 2024**



MON VILLAGE
URBAIN



mairie-begles.fr



Sommaire

➤ Compte Administratif 2023	P 4-21
Précision méthodologique	P 5
• Quelques ratios et indicateurs	P 6-7
• Dépenses Réelles de Fonctionnement : en chiffres	P 8
▪ Recettes Réelles de Fonctionnement : en chiffres	P 9
synthèse graphique	P 10
• Evolution des dotations de l'Etat (DGF/DSU/DNP)	p 11
• Evolution de la Marge d'Autofinancement Courant (M.A.C.)	p 12
• Dépenses totales d'Investissement : en chiffres	P 14
synthèse graphique	P 15-16
• Recettes totales d'Investissement : en chiffres	P 17
synthèse graphique	P 18
• Evolution de la dette et l'endettement par habitant	P 19
• Ratio de capacité de désendettement en nombre d'années	P 20
• Informations (Fonds de Roulement-Emprunt)	P 21

Sommaire

➤ **BUDGET PRIMITIF 2024** **P 22-41**

- **Dépenses Réelles de Fonctionnement** : en chiffres P 23
- **Variation des dépenses réelles de fonctionnement** p 24
- **Subventions aux associations et établissements publics** en chiffres P 25-28
- **Recettes Réelles de Fonctionnement** : en chiffres P 29
- **Variation des recettes réelles de fonctionnement** P 30
- **Taux d'imposition** P 31
- **Synthèse graphique Dépenses et Recettes réelles de fonctionnement** P 32
- **Dépenses d'Investissement par nature** : en chiffres P 33
- **Recettes d'Investissement par nature**: en chiffres P 34
- **Zoom Recettes Réelles d'Investissement** P 35
- **Synthèse graphique Dépenses et Recettes réelles Investissement** P 36
- **Dépenses Réelles d'Investissement par secteur** : en chiffres P 37-38
- **Zoom Projets de mandat** P 39-40
- **Présentation équilibre du budget** P41

COMPTE ADMINISTRATIF 2023



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Précision méthodologique:

Les données chiffrées sont autant que possible comparées aux données moyennes de la strate à laquelle la commune de Bègles appartient, celle « des communes de 20.000 à 50.000 habitants ».

Ces données statistiques sont publiées par la Direction Générale des Collectivités Territoriales (dernières données disponibles : DGCL 2022)

(Attention ces données nationales sont à prendre avec une extrême prudence . Elles concernent les Villes de 20 à 50.000 habitants sans distinction d'appartenance ou pas à une métropole ou groupement intercommunal et ne tiennent pas compte de l'effet mutualisation)

QUELQUES RATIOS DE FONCTIONNEMENT...



- **Pour mémoire : chiffres de population de l'année n basés sur les données FICHE DGF 2023 POP INSEE : 2023 = 30 890 hab**
- **Dépenses Réelles de Fonctionnement / Population :**
1 220 € /hab (moyenne: 1 299)
- **Dépenses de Personnel :**
51,13 % des DRF (moyenne : 61,6 %)
(ce ratio intègre l'effet mutualisation)
- **Produits des impositions directes/ Population (hors fiscalité reversée) :**
875 € /hab (moyenne : 719 €)
- **Produits des dotations/ Population :**
109 € /hab (moyenne : 198 €)

QUELQUES INDICATEURS D'INVESTISSEMENT...





DEPENSES D'EQUIPEMENT : 5,8M€ EN 2023 et 3,5M€ de reports

***TAUX DE REALISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT :
72 %***

***DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT/ POP. (dont reports) :
256 € /hab (moyenne : 344/hab)***

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (K€):**CA2022****CA2023**

			
CHARGES A CARACTERE GENERAL	5.874	7.307	+24,40%
CHARGES DE PERSONNEL	18.643	19.284	+3,4%
FRAIS FINANCIERS	238	194	-18,49%
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	5.146	4.814	-6,45%
ATTENUATION DE PRODUITS (Contribution AC Fonctionnement à BM comprise à partir de 2017)	5.877	5.952	1,28%
AUTRES CHARGES FINANCIERES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES	236	165	NS
TOTAL DEP. REELLES DE FONCTIONNEMENT	36.014	37.716	+ 4,73%

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (K€) :

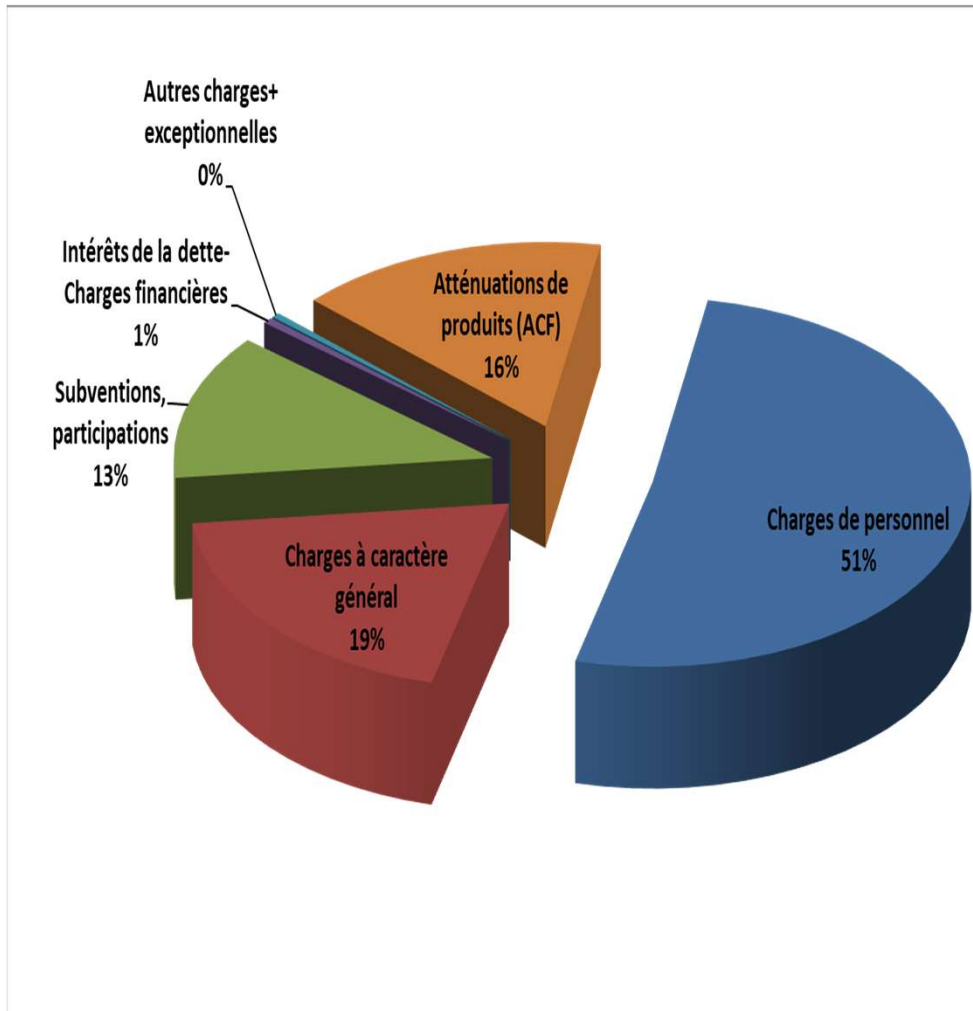
CA2022

CA2023

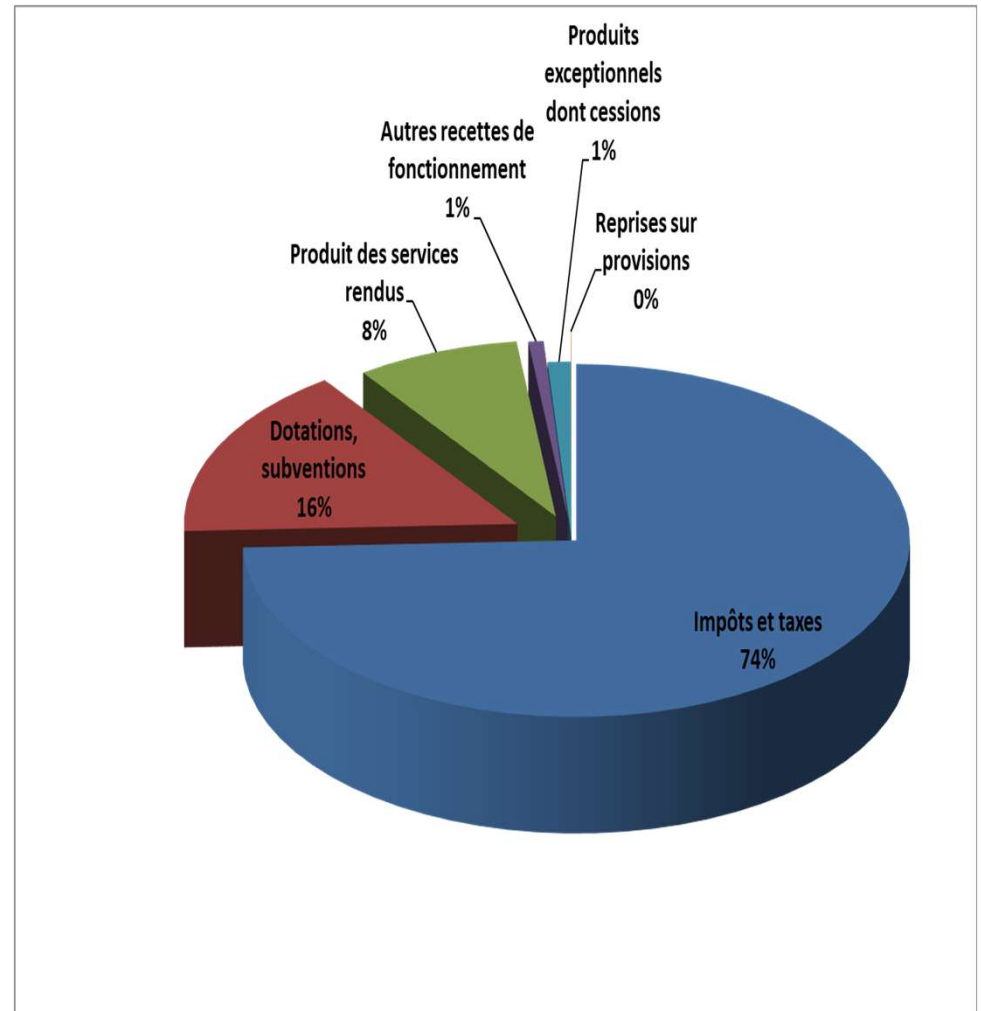
	CA2022	CA2023	
PRODUITS DES SERVICES RENDUS	3.228	3.349	+3.75%
IMPÔTS ET TAXES	29.703	31.397	+ 5.70%
DOTATIONS SUBVENTIONS	6.769	6.686	-1,23%
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Chapitres 75 et 013)	353	311	-11,9%
PRODUITS FINANCIERS	0,2	0.0	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	156	475	NS
REPRISES SUR PROVISIONS		11	NS
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.	40.208	42.228	+ 5.02%

SYNTHESE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CA 23 (EN %)

DEPENSES



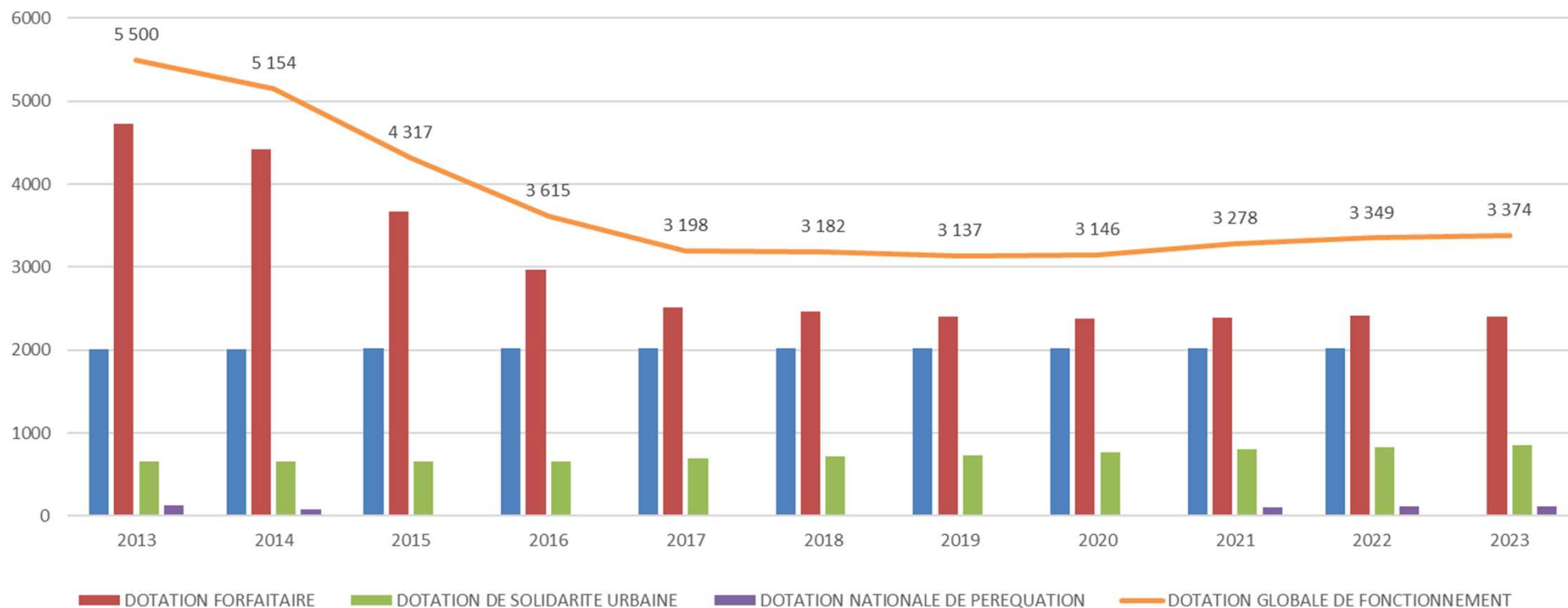
RECETTES



Evolution de la DGF de 2013 à 2023 EN K€

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DOTATION FORFAITAIRE	4725	4420	3664	2962	2506	2461	2402	2377	2383	2409	2399
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	653	653	653	653	692	721	735	769	798	827	858
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	123	82	0	0	0	0	0	0	97	113	118
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	5500	5154	4317	3615	3198	3182	3137	3146	3278	3349	3374

Evolution de la DGF de 2013 à 2023
et de ses composantes en K€



depuis 2013, la perte cumulée de DGF pour la Ville de Bègles est de plus de 21 M€.



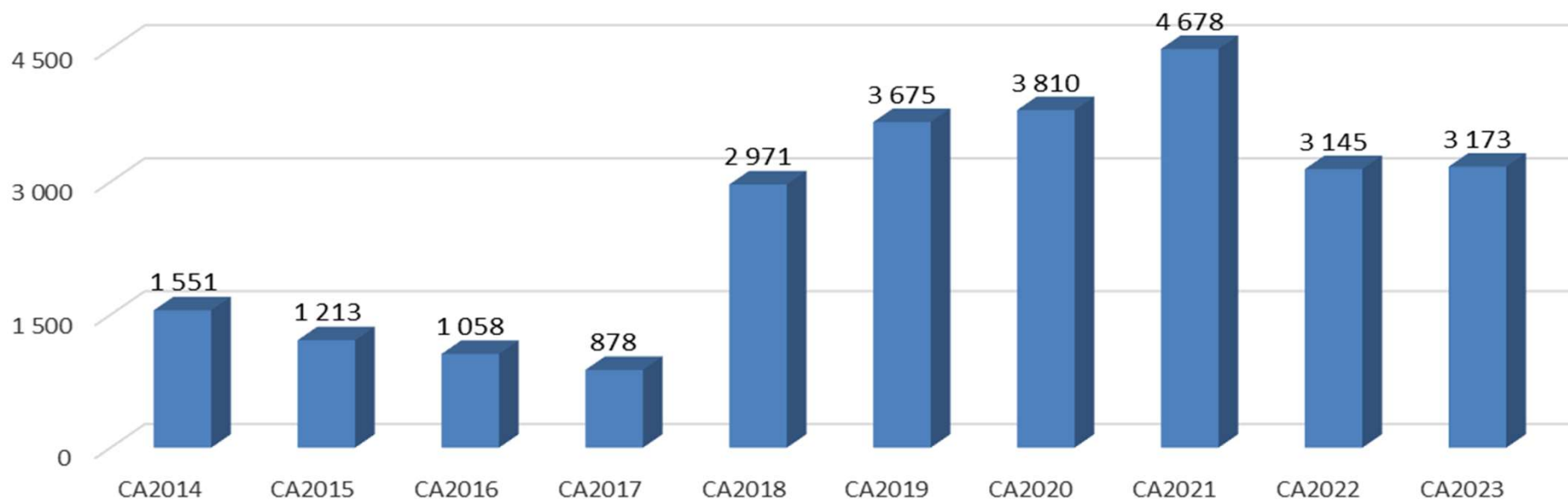
mairie-begles.fr



EVOLUTION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT (EN K€)

CA EN K€	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023
Produits de Fonctionnement courant(1)	36 127	36 436	35 759	34 816	36 561	37 535	38 291	40 041	40 209	41 956
-Charges de Fonctionnement courant(2)	31 945	32 715	32 334	31 757	31 448	31 757	32 746	33 671	35 776	37 522
EPARGNE DE GESTION	4 182	3 721	3 425	3 059	5 114	5 778	5 545	6 370	4 432	4 433
- INTERÊTS DE LA DETTE	824	745	640	565	497	426	356	295	238	194
EPARGNE BRUTE	3 358	2 976	2 785	2 494	4 617	5 352	5 189	6 075	4 194	4 240
- REMBT CAPITAL DE LA DETTE	1 807	1 763	1 727	1 616	1 646	1 677	1 380	1 397	1 049	1 067
EPARGNE NETTE (MAC)	1 551	1 213	1 058	878	2 971	3 675	3 810	4 678	3 145	3 173

EPARGNE NETTE (MAC)



CA 2023

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES TOTALES D'INVEST M14 (K€):

CA2022

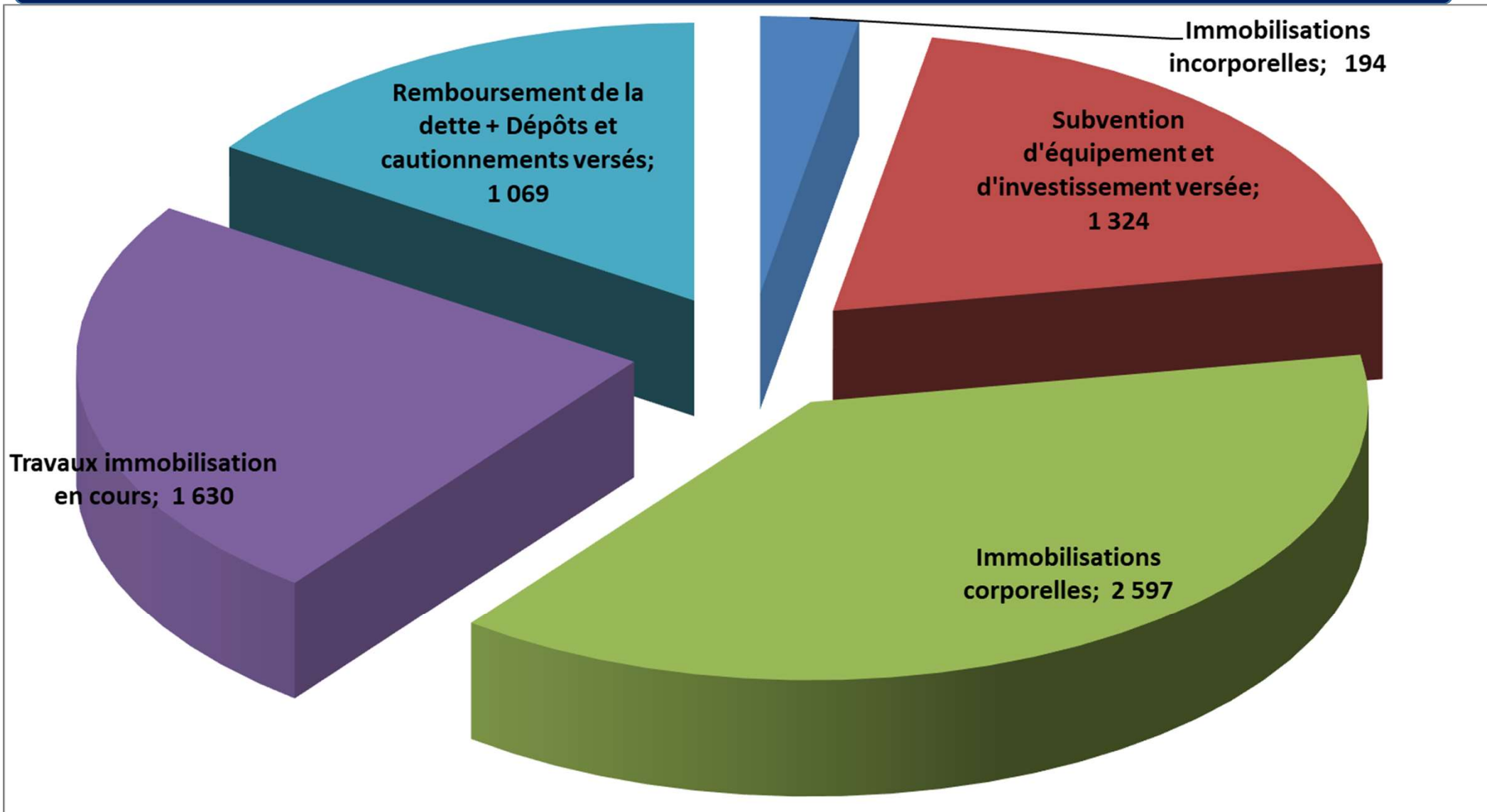


CA2023

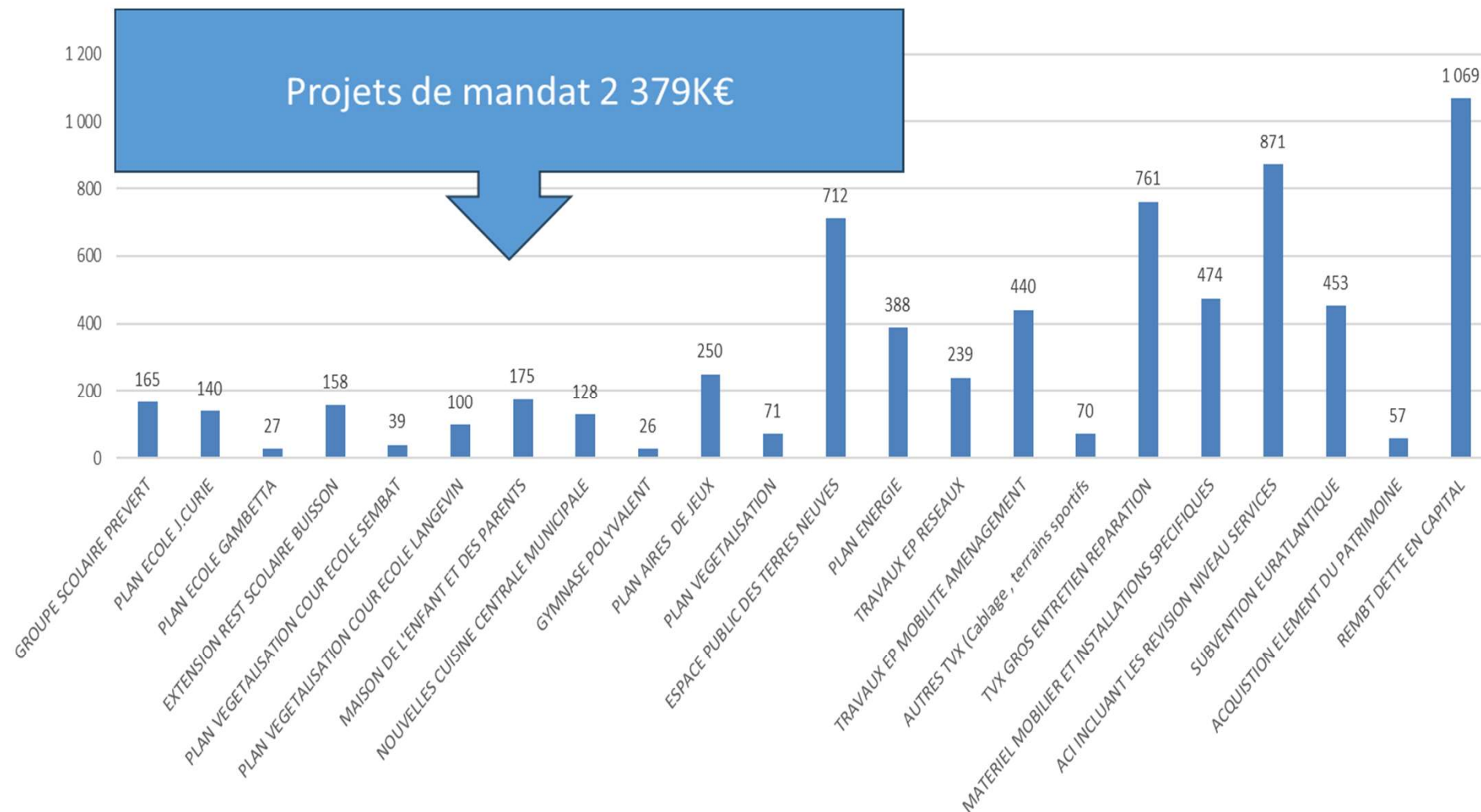


IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	247	194
SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE (dont ACI à Bordeaux Métropole)	1.306	1.324
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.137	2.597
TRAVAUX IMMOBILISATIONS EN COURS	164	1.630
REMB DETTE EN CAPITAL + DEPOT CAUTIONNEMENT	1.064	1.069
SOUS TOTAL OPERATIONS REELLES	6.918	6.814
OPERATIONS D'ORDRE (Neutralisation Amort Subv Equip Versées)	1.100	1.956
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8.018	8.770

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT CA 2023 en K€



DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT CA 2023



RECETTES TOTALES D'INVEST M14 (K€):

CA2022

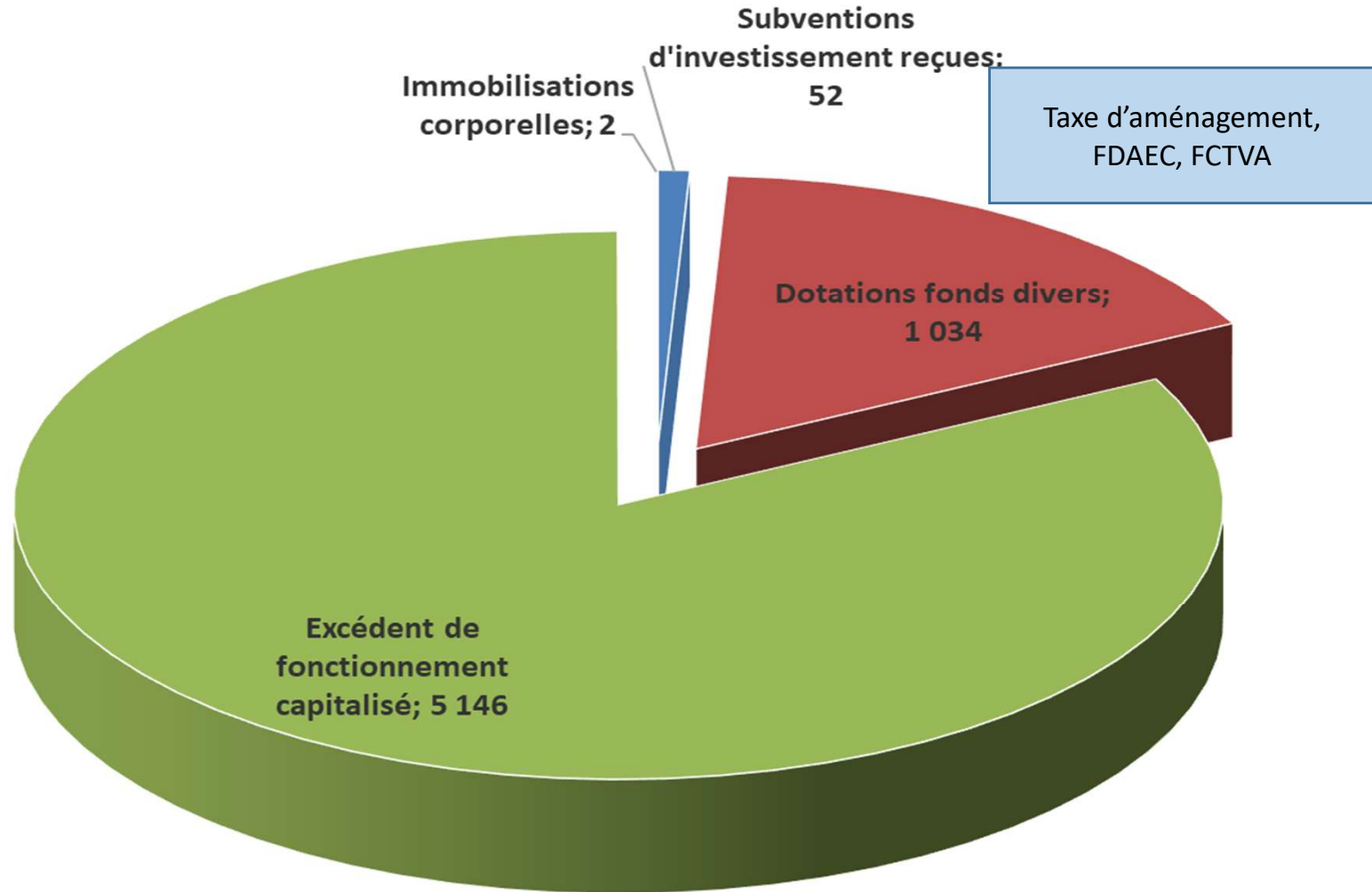


CA2023



DOTATIONS FONDS DIVERS	1.100	1.034
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	443	52
IMMOBILISATIONS	5	2
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE N-1	4.432	5.146
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	3	0
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	6.025	6.234
DIVERS OP Ordre dont Amortissement-Sortie Actif-Plus-value Cession	1.625	2.826
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	7.650	9.060

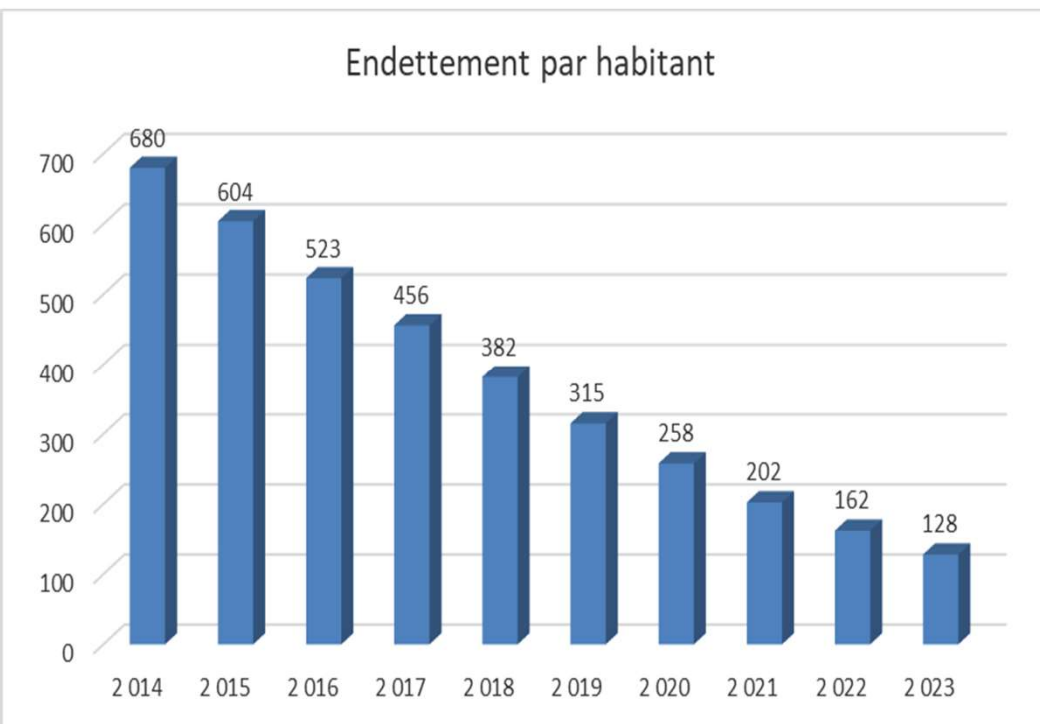
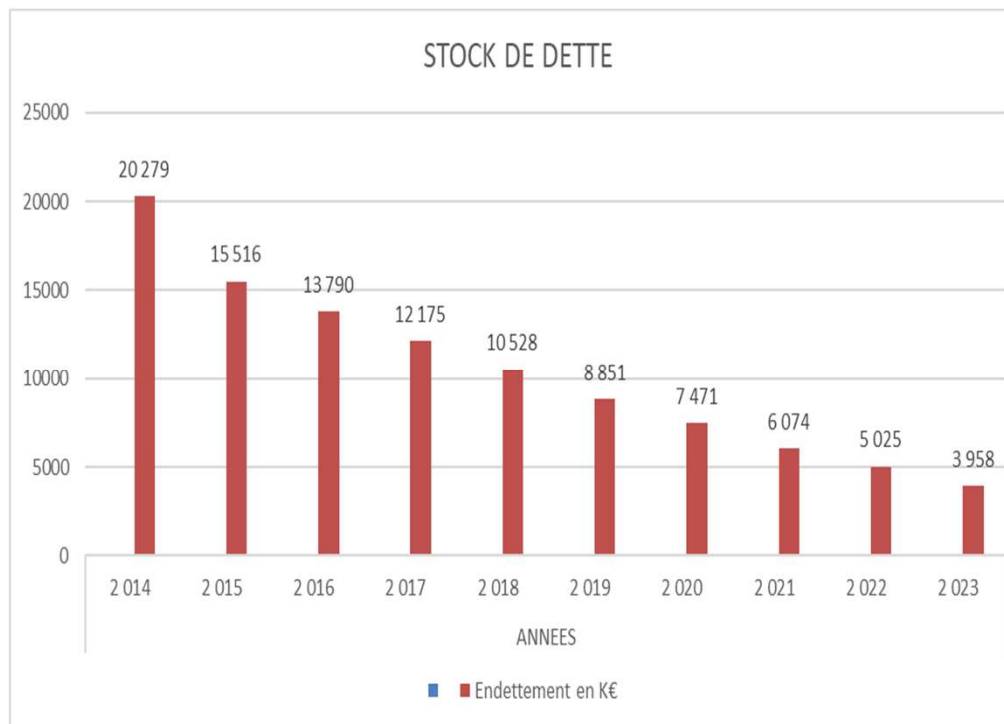
CA 2023 RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT en K€



Graphique spécifique en raison d'un emprunt à 0 et d'un autofinancement important

LA DETTE au 31 DECEMBRE 2023 (EN K€)

DESIGNATION	ANNEES									
	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Endettement en milliers d'euros	20 279	15 516	13 790	12 175	10 528	8 851	7 471	6 074	5 025	3 958
Endettement par habitant	680	604	523	456	382	315	258	202	162	128



RATIO DE CAPACITE DE DESENETTEMENT EN ANNEES



RATIO DE CAPACITE DE DESENETTEMENT EN NOMBRE D'ANNEES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
STOCK DE DETTE AU 31-12	20 279	15 516	13 790	12 175	10 528	8 851	7 471	6 074	5 025	3 958
EPARGNE BRUTE	3 358	2 976	2 785	2 494	4 617	5 352	5 189	6 075	4 194	4 240
RATIO DE CAPACITE DE DESENETTEMENT	6,04	5,21	4,95	4,88	2,28	1,65	1,44	1,00	1,20	0,93



Informations sur la dette et le fonds de roulement fin 2023

- **ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT :**

128 € /hab.

(moyenne : 1.006 €/hab.)

- **FONDS DE ROULEMENT :**

12,9 millions d'euros

- **EMPRUNT CONSOMME : 0 € en 2023**



pas de nouvel emprunt depuis 2014



mairie-begles.fr



BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en K€)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors opérations d'ordre	BP 2023	BP 2024	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	8.515	7.290	-14,39%
CHARGES DE PERSONNEL	19.318	20.877	+ 8,07%
FRAIS FINANCIERS + ICNE	200	151	-24,50%
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	5.051	5.199	+ 2,93%
DEPENSES IMPREVUES	1.850	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	131	33	NS
ATTENUATION DE PRODUITS	5.946	6.107	+ 2,71%
DOTATIONS PROVISIONS	30	20	-33,33%
TOTAL	41.041	39.677	-3,32%

VARIATION (en K€) DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
BP 2023	BP 2024	EVOLUTION EN K€	EVOLUTION EN %
41 041	39 677	-1 364	-3,32%

Charges à caractère général : - 1,3 M€

- Baisse notamment liée :

* aux économies réalisées sur les fluides d'une part, et d'autre part à une gestion rigoureuse et responsable de l'ensemble des services

Charges de personnel : + 1,6 M€

- Augmentation liée en partie à :

* l'augmentation valeur point d'indice/attribution de 5 points(année pleine sur + 0,5 M€

* la revalorisation du RIFSEEP, à l'augmentation de la participation employeur complémentaire santé et à l'attribution de la prime pouvoir d'achat +0,3M€)

* création nouveaux emplois, mises en stage + 0,3M€

Atténuation de produits : + 0,16 M€

- Il s'agit de revalorisation de l'Attribution de compensation de fonctionnement (ACF) qui prend en compte les révisions de niveau de service de l'année écoulée.

Charges de gestion courante dont Subventions Participations : + 0,15 M€

Augmentation essentiellement liée aux subventions des établissements publics (CCAS et Centre Social de l'Estey = + 0,22M€)



Suppression (avec la M57) du poste des dépenses imprévues :

-1,8M€



mairie-begles.fr

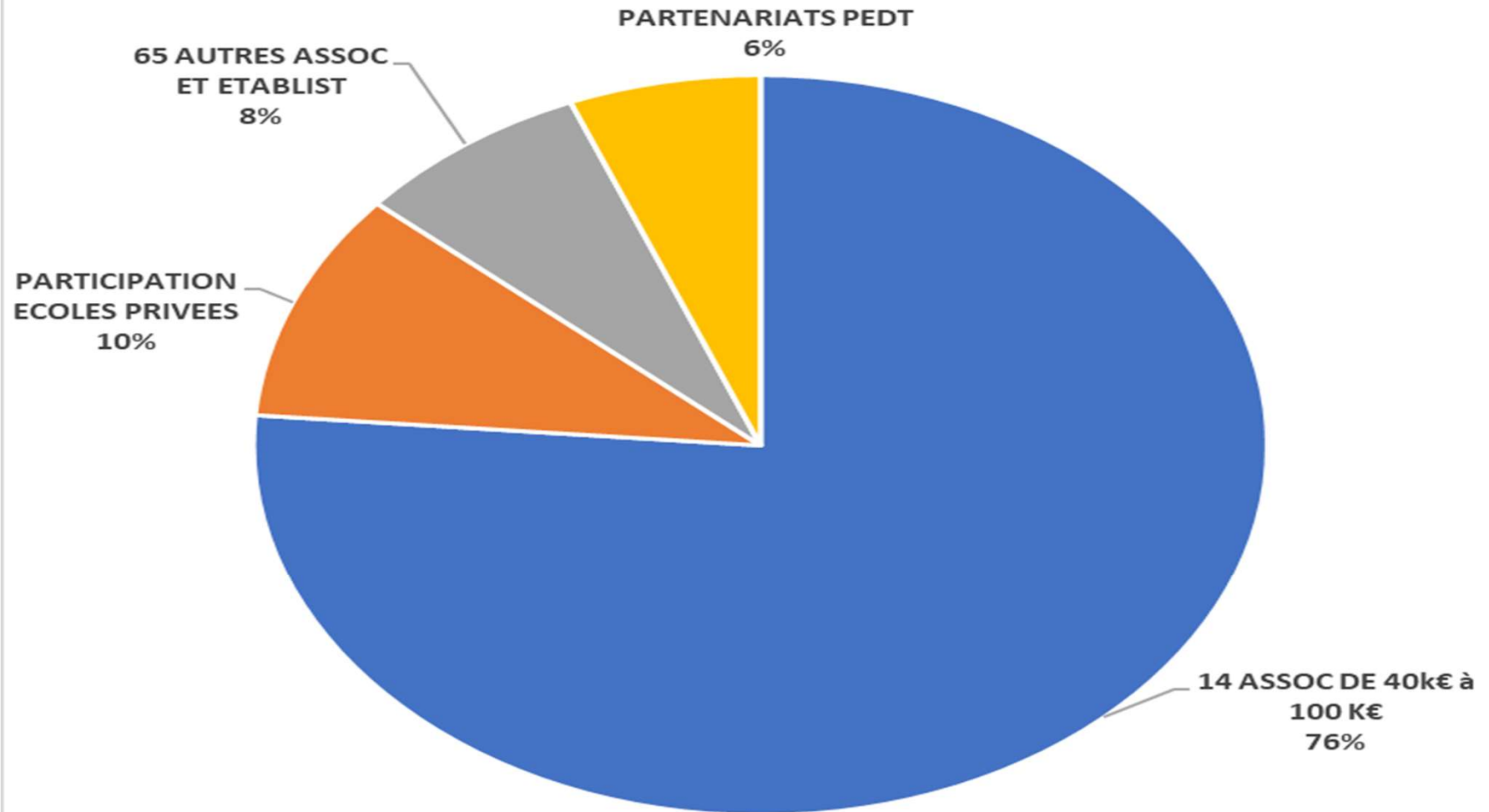


ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS SUBVENTIONS 2024

MONTANT TOTAL : 4.705.722€ dont :

- **2.330.000€** pour les établissements publics communaux
 - CCAS : 1.460 000€
 - CENTRE SOCIAL : 870 000€
- **2.375.722€** pour les associations et autres établissements
 - 14 Associations bénéficient de subventions de + 40 K€ dont 7 de plus de 100 K€ et représentent un montant de 1.812.867€, soit 74% de l'enveloppe
 - La participation aux écoles privées s'élève à 238.400€, soit 10 %
 - 65 associations subventionnées représentent 179.318€, soit 10 %
 - Les partenariats dans le cadre des PEDT (Projet Educatif de Territoire) sont estimés à 145.138€, soit 6% de l'enveloppe.

SUBVENTIONS BP 2024



ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS SUBVENTIONS 2024

- 1.812.867 € sont alloués à 14 associations :

• CREAC	388.000€	• Amicale Laïque	81.000€
• SAGE	299.560€	• CAB handball	71.300€
• CAB	172.500€	• CAB rugby (amateur)	71.300€
• CGOS	136.000€	• Vive le Cinéma LA LANTERNE	46.500€
• ARCINS (AES)	132.400€	• Mission Locale	45.408€
• ADELE	130.000€	• DOJO	40.000€
• Crèche BAGATELLE	110.899€		
• Remue Méninges	88.000€		

ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

SUBVENTIONS 2024 (suite)

- 65 associations représentent 179.318 €

Dont :

➤ BORDEAUX TECHNOWEST	27.500€
➤ CYCLES ET MANIVELLES	14.000€
➤ RADIS NOIR	10.000€
➤ A URBA	10.000€
➤ INSUP	9.000€
➤ HOP LA BOUCLE	8.000€
➤ BORDEAUX UNITEC	7.500€
➤ L'EPHEMERE	7.000€
➤ ASPOM	6.000€
➤ RELAIS BAGATELLE	5.000€
➤ THEÂTRE LEVAIN	5.000€
➤ SLOWFEST	5.000€
➤ ENTRESOLS	5.000€
➤ ACCLIMATACTION	5.000€
➤ BEGLES FRATERNITE	4.000€
➤ LETTRES DU MONDE	4.000€

...

Subventions de partenariat : 145 138€

Participation aux Ecoles Privées : 238 400€

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en K€)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors opérations d'ordre	BP 2023	BP 2024	
PRODUITS DES SERVICES RENDUS	3.204	3.205	+ 0,03%
IMPOTS & TAXES (à partir de 2024 : Chap 73 et 731)	31.204	31.879	+ 2,16%
DOTATIONS	6.493	6.494	+ 0,02%
AUTRES (75 ET 013)	288	244	-15,28%
REPRISES SUR PROVISIONS	30	0	NS
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT reporté	12.041	9.723	-19,25%
TOTAL	53.260	51.545	-3,22%

VARIATION (en K€) DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors résultat reporté)			
BP 2023	BP 2024	EVOLUTION EN K€	EVOLUTION EN %
41 219	41 822	603	1,46%

Impôts et taxes : 0,675 M€

- Augmentation globalement liée :

* à la revalorisation des bases fiscales adossées à l'inflation (+3,9 %) et à la variation physique (estimée à 1 %).

L'excédent cumulé reporté est de 9.723 M€ (12.041 M€ au BP 2023)

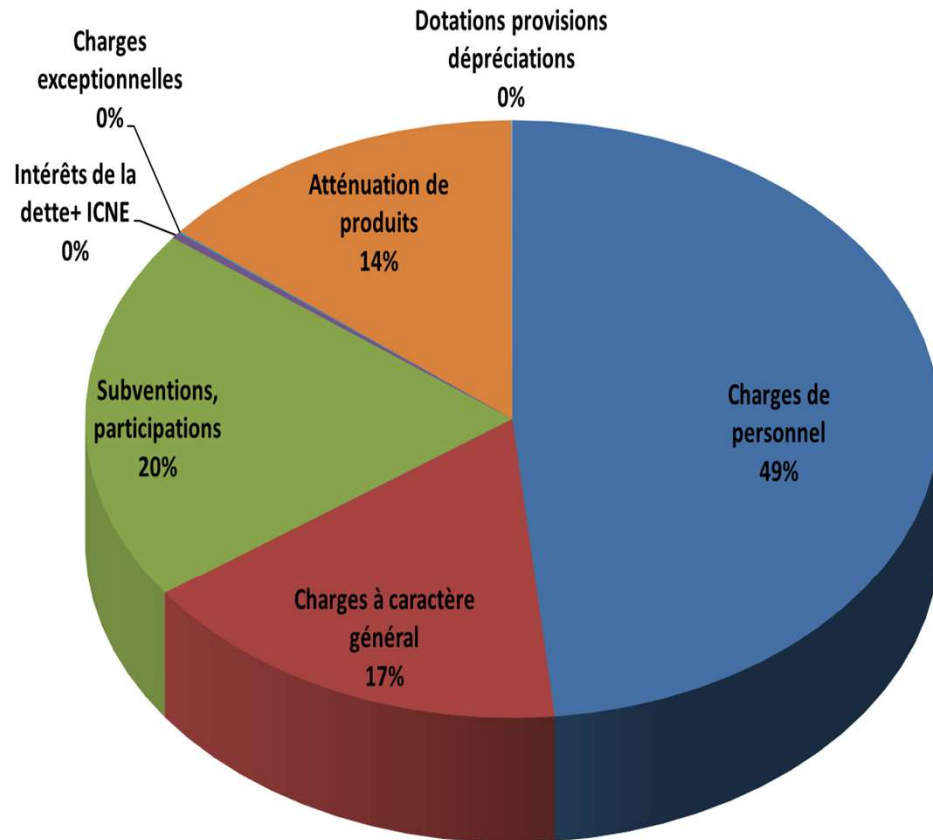
TAUX D'IMPOSITION

Pas d'évolution des taux depuis 2012

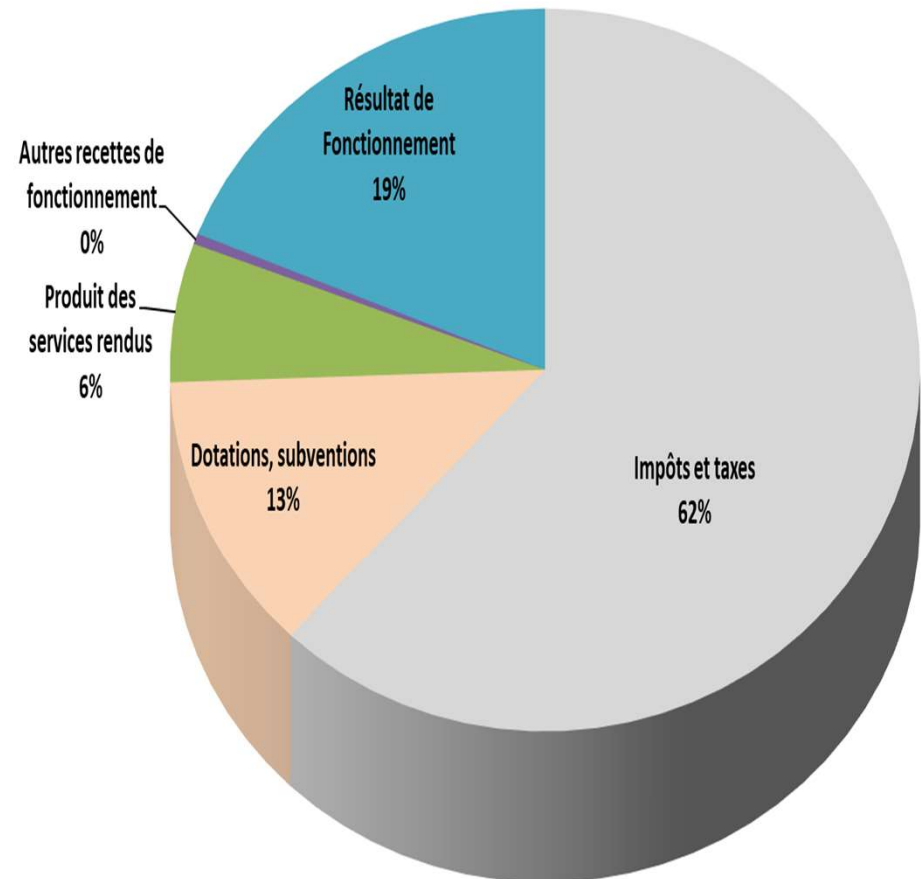
- **En 2024 : Décision de fixer les taux d'imposition au même niveau que ceux de 2023 à savoir :**
- **Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 51,37%**
- **Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties : 82,60%**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,01%**

DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT REPARTITION BP 2024 (EN %)

DEPENSES



RECETTES



SECTION D'INVESTISSEMENT DEP REELLES(en K€)

<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT /NATURE</i>	BP 2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71
SUBV EQUIPT/INVEST VERSEES dont ACI BM / Euratlantique	1.658
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5.729
IMMOBILISATIONS EN COURS	15.657
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	1.087
REPORTS D'INVESTISSEMENT 2023	3.494
IMMOB FINANCIERES	20
DEFICIT D'INVESTISSEMENT reporté (à financer)	2.701
TOTAL	30.418

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES REELLES (en K€)

<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE</i>	BP 2024
DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES (FCTVA/TAXE AMENAGEMENT/MECENAT MUSEE)	982
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	420
CESSIONS IMMOBILISATIONS	1.192
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	5.961
REPORTS D'INVESTISSEMENT 2023	234
EMPRUNTS	9.760
TOTAL	18.549

ZOOM RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

OBJET	MT EN K€
DOTATIONS FONDS DIVERS	982
FCTVA	472
TAXE AMENAGEMENT	500
CAMPAGNE MECENAT MUSEE	10
CESSIONS	1192
Cession Maison Capelle	256
Arcins Entreprise	450
Cryogène Production	486
SUBENTIONS D'INVESTISSEMENT	420
Départ projet "Bébé lit"	0,81
Finance création site MCF (Musée)	10,00
RI Nature espace public terres neuves	135,00
BX Metropole Subv 1 Million d'arbres	120,00
Subv Plan de végé Agence de l'Eau	49,00
Subv DRAC acquisit° Rest Œuvre musée	5,00
FDAEC	45,00
Subv Bordeaux Métropole Projet Merisier	13,00
Subv Départ extension rest Matern Buisson	43,00

EXCEDENT FONCT CAPITAL	5961
-------------------------------	-------------

EMPRUNT	9 760
----------------	--------------

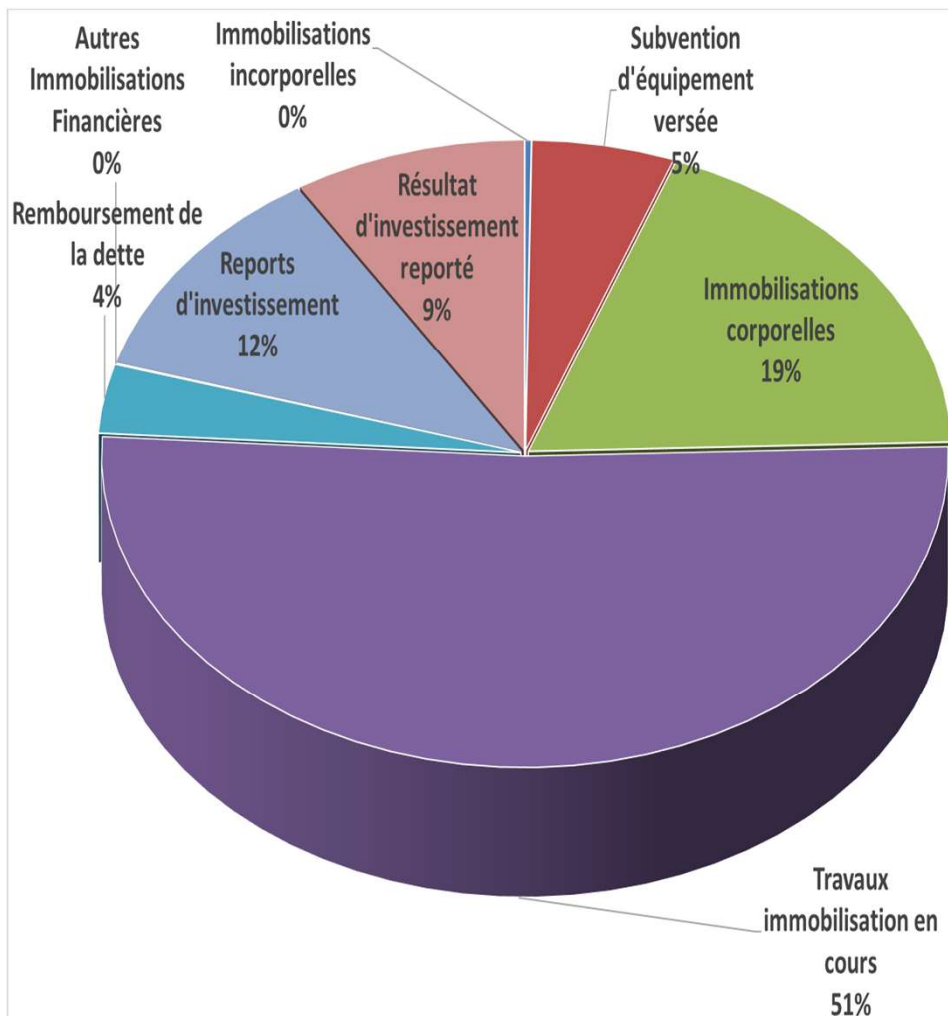
SUBV INVEST REPORTEES	231
Subv Aménagement Square Terres-Neuv	231

Tvx pour compte de tiers report	3,61
Péril 63 Cours Victor-Hugo	3,61

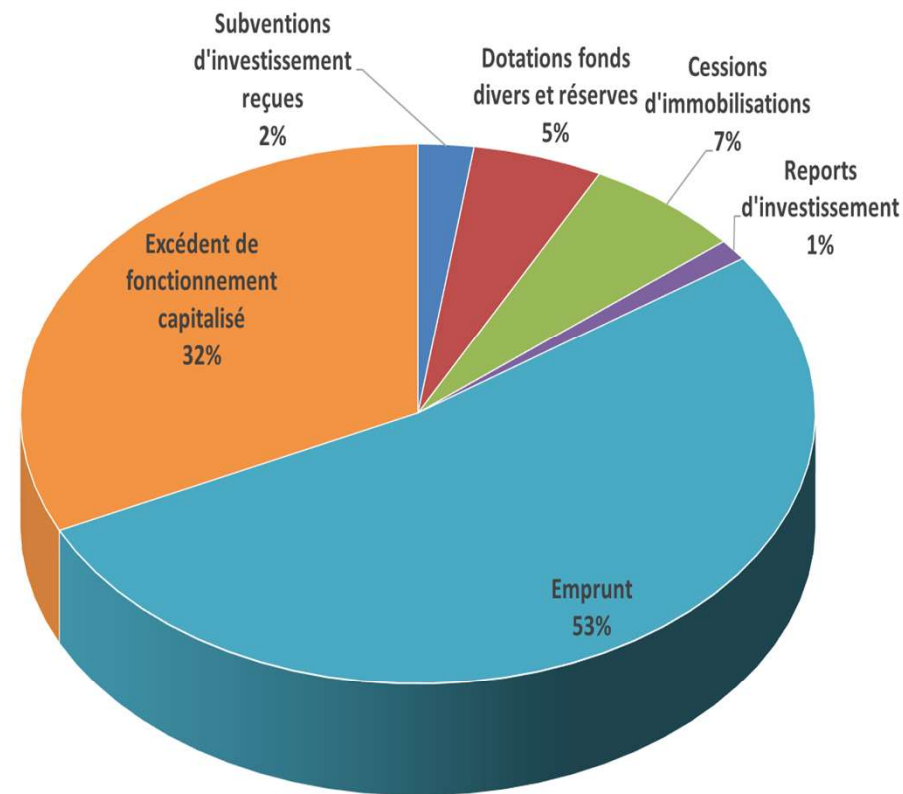
DEPENSES ET RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (M14)

REPARTITION BP 2024 (EN %)

DEPENSES INVEST



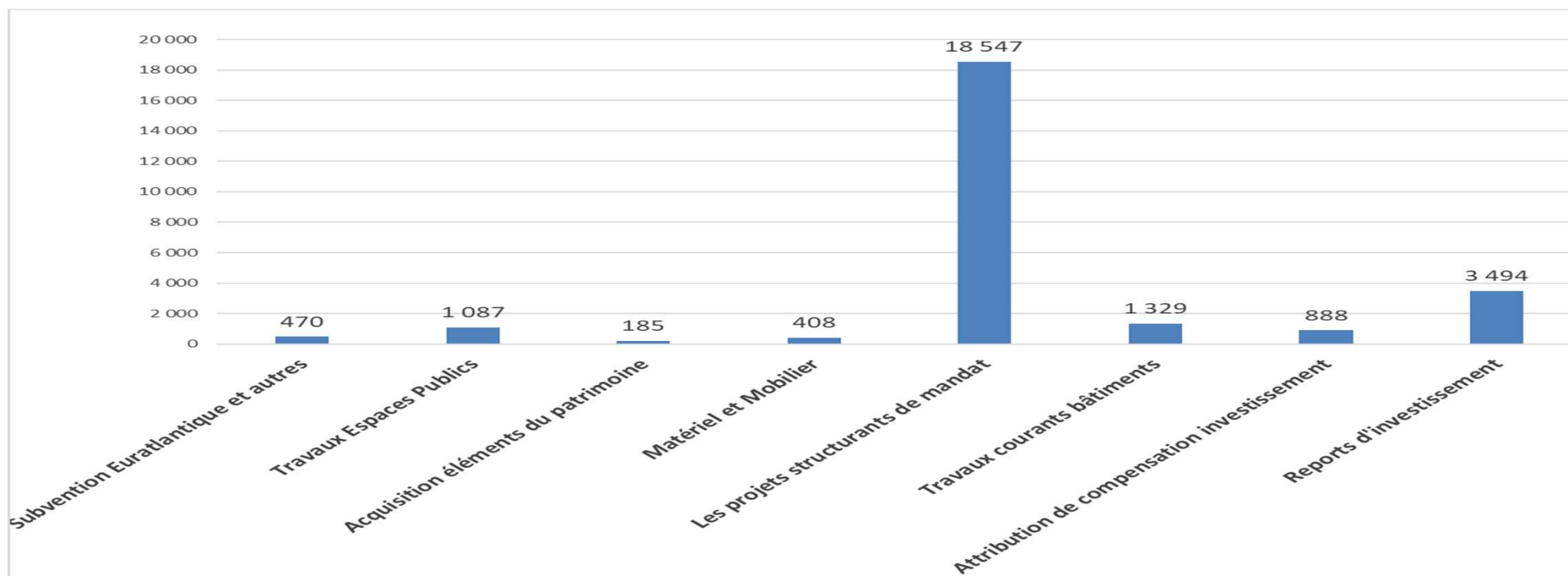
RECETTES INVEST



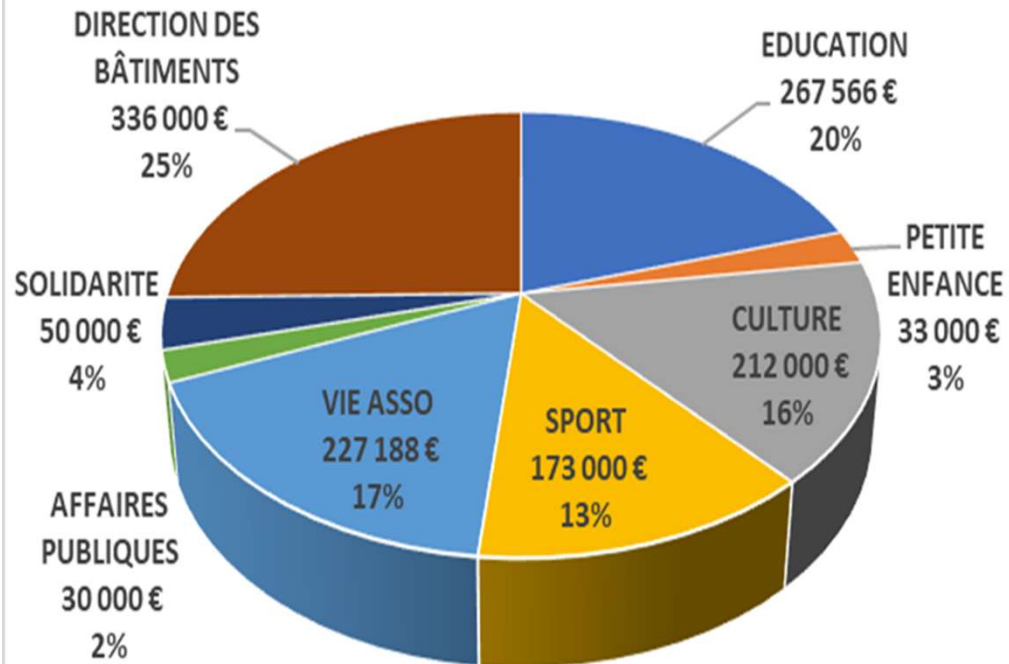
DEPENSES D'EQUIPEMENT en K€ BP 2024

SECTEURS

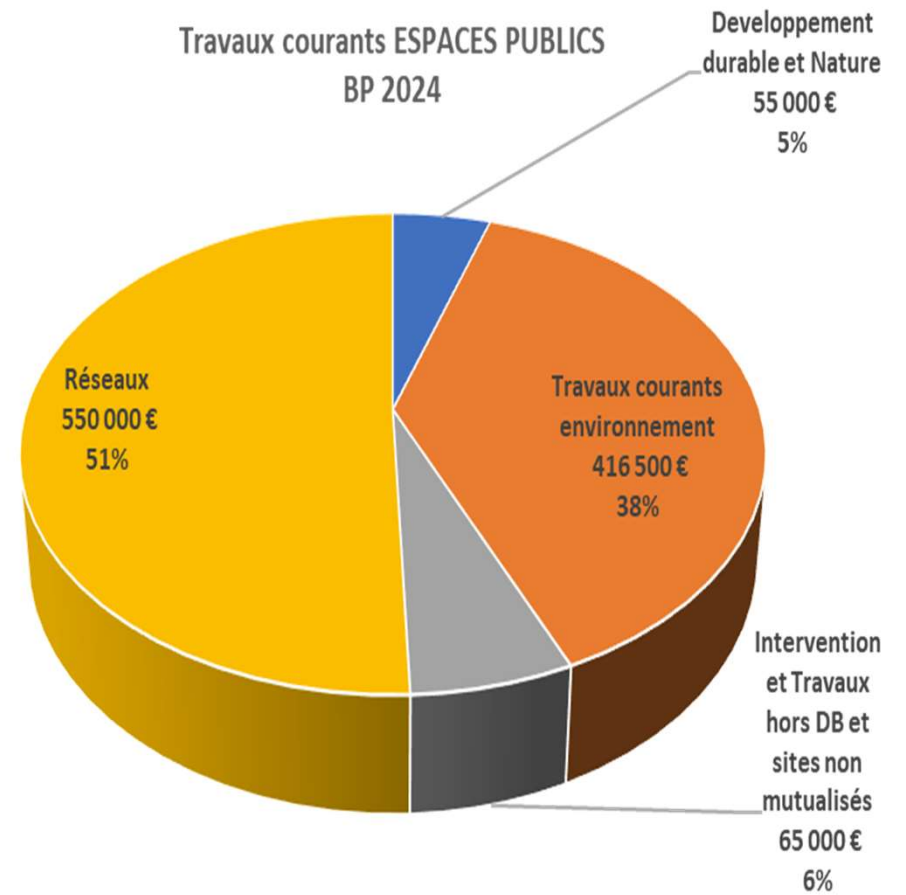
Subvention Euratlantique et autres	470
Travaux Espaces Publics	1 087
Acquisition éléments du patrimoine	185
Matériel et Mobilier	408
Les projets structurants de mandat	18 547
Travaux courants bâtiments	1 329
Attribution de compensation investissement	888
Reports d'investissement	3 494
TOTAL DEPENSES D' EQUIPEMENT	26 408



Travaux courants BÂTIMENT BP 2024

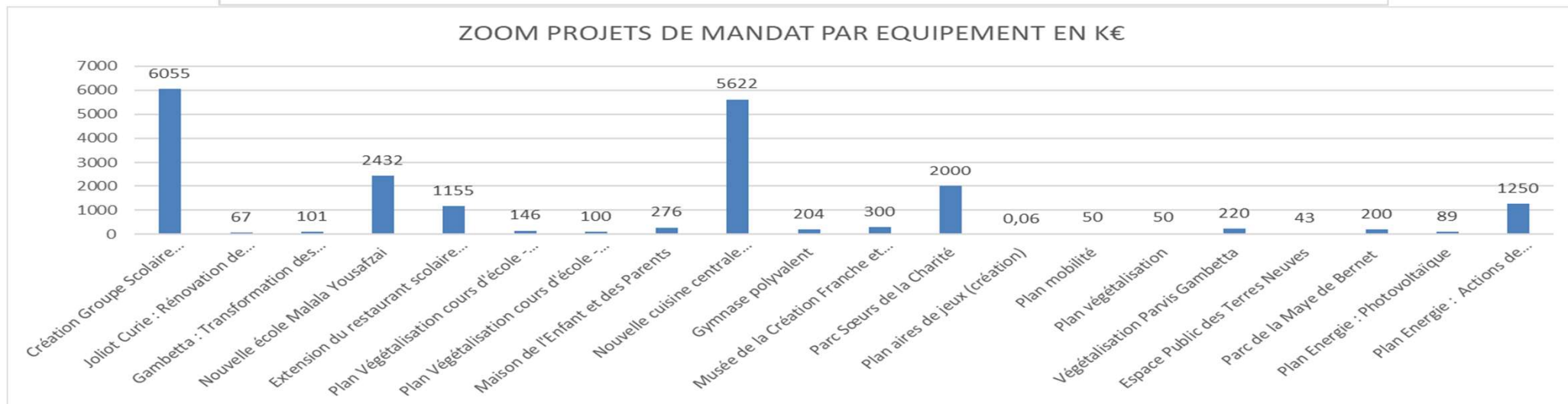
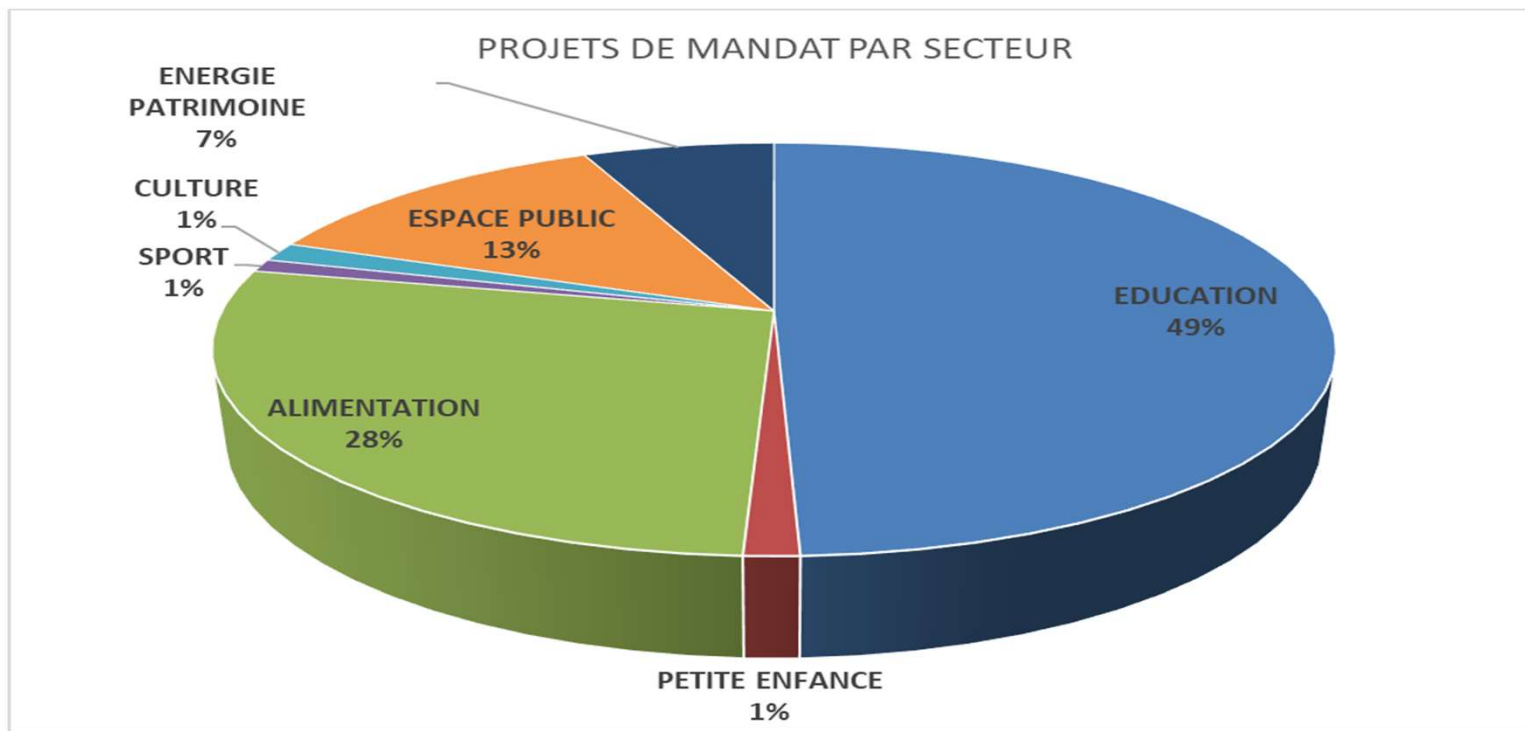


Travaux courants ESPACES PUBLICS BP 2024



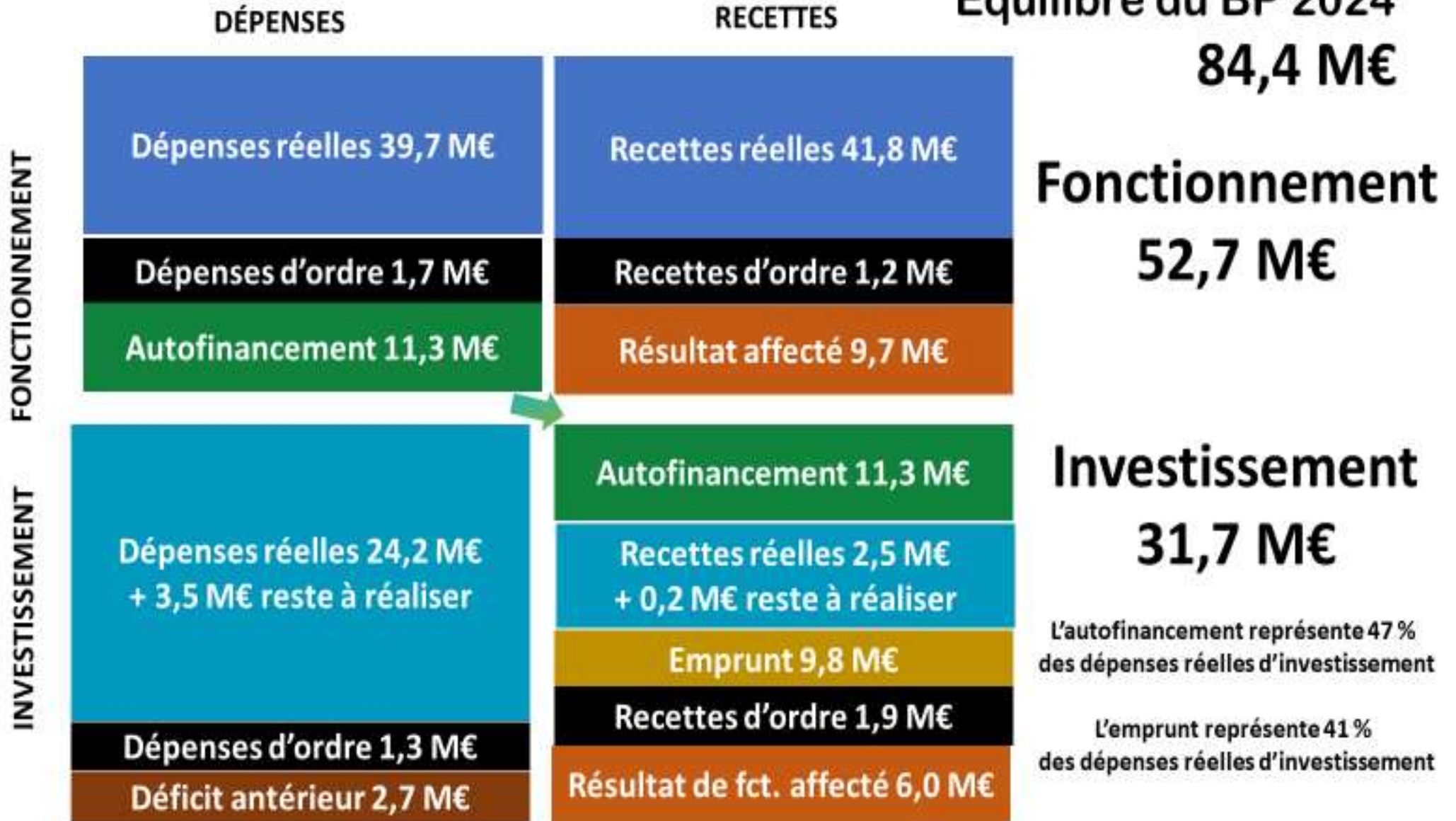
ZOOM PROJETS DE MANDAT

Politique	Libellé	Reports 2023 sur 2024	BP 2024
EDUCATION	Création Groupe Scolaire Prévert	5 058 €	6 050 000 €
	Joliot Curie : Rénovation de l'école Elémentaire - Suite	1 458 €	65 677 €
	Gambetta : Transformation des logements de fonction en pôle administratif	- €	100 870 €
	Nouvelle école Malala Yousafzai	131 594 €	2 300 539 €
	Extension du restaurant scolaire Buisson	593 297 €	561 468 €
	Plan Végétalisation cours d'école - SEMBAT	48 238 €	97 888 €
	Plan Végétalisation cours d'école - LANGEVIN	99 680 €	- €
	PETITE ENFANCE	Maison de l'Enfant et des Parents	225 350 €
ALIMENTATION	Nouvelle cuisine centrale municipale	1 350 €	5 620 000 €
SPORT	Gymnase polyvalent	13 440 €	190 000 €
CULTURE	Musée de la Création Franche et son auditorium	- €	300 000 €
ESPACE PUBLIC	Parc Sœurs de la Charité	- €	2 000 000 €
	Plan aires de jeux (création)	5 663 €	- €
	Plan mobilité	- €	50 000 €
	Plan végétalisation	- €	50 000 €
	Végétalisation Parvis Gambetta	68 579 €	151 421 €
	Espace Public des Terres Neuves	42 626 €	- €
	Parc de la Maye de Bernet	- €	200 000 €
ENERGIE- PATRIMOINE (décret tertiaire)	Plan Energie : Photovoltaïque	- €	89 000 €
	Plan Energie : Actions de Performance Energétique (APE) sur les systèmes et les bâtiments	580 246 €	670 000 €
TOTAL		1 816 579 €	18 546 863 €



Équilibre du BP 2024

84,4 M€





**MERCI
POUR VOTRE
ATTENTION**

Contactez votre mairie :
contact@mairie-begles.fr
05 56 49 88 88



Bègles, le 14 mars 2024

Cher (e) Collègue,

Afin de vous permettre de préparer la séance du **mardi 26 mars 2024**, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les éléments nécessaires à une meilleure compréhension de certaines questions inscrites à l'ordre du jour et proposées au vote du Conseil municipal :

1. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL**

Au terme de l'article L1612-2 du Code général des collectivités territoriales le Conseil municipal doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur le receveur des finances.

2. **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL**

Il s'agit d'approuver le Compte administratif 2023 présenté par Monsieur le Maire et de constater la concordance avec le Compte de gestion du Comptable.

3. **VOTE AFFECTATION DES RÉSULTATS CONSTATÉS AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat constaté lors du Compte Administratif 2023 doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du budget 2024.

Après constatation du résultat de fonctionnement au Compte Administratif, l'assemblée délibérante peut affecter tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement. Il doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

4. **ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES - RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE AU 31/12/2023**

Depuis le 1er janvier 2016, dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et préalablement aux débats sur le projet de Budget, le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire. Ce rapport doit permettre de mesurer les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et sur le territoire, recenser les politiques publiques menées par la collectivité en faveur de l'égalité femmes/hommes sur son territoire et fixer des orientations pour corriger les inégalités.

5. **PLAN D'ACTIONS ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES 2024 - 2026**

Ce plan, dont la durée ne peut excéder une période de trois ans, est établi par les collectivités territoriales de plus de 20.000 habitants après consultation du Comité Social Territorial.

Il doit préciser les mesures auxquelles s'engage l'employeur pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

6. **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Après avoir entendu le rapport de présentation du Budget primitif 2024 et alors que le rapport d'orientations budgétaires a été présenté au Conseil Municipal du 13 février dernier, il s'agit d'adopter le budget principal pour l'exercice 2024 chapitre par chapitre.

7. **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - EXERCICE 2024**

Compte tenu du produit global nécessaire à l'équilibre du budget primitif, le Conseil municipal doit fixer les taux d'imposition. Depuis 2012 les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi que le taux de la taxe d'habitation demeurent inchangés.

8. **OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RELATIVES À L'ARTICLE L 2241-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Chaque année, en même temps que l'adoption du Compte Administratif de l'année précédente, l'assemblée doit délibérer sur les acquisitions et cessions votées en Conseil municipal, ainsi que celles effectivement réalisées au cours de l'année 2023. Ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Acquisitions :

- Parcelles AL 679 42 rue Delphin Loche et AD 126 55 rue Lapelletrie

Cessions :

- Parcelle AB 1427 rue Ernest Renan
- Parcelles AH 81, AH 289, AH 624, AH 626 et AH 628 rue du Maréchal Leclerc
- Parcelle terrain Morue Noire – AS 447 7 allée de Francs, ZAC des Sècheries

9. **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

La Ville de Bègles souhaite soutenir les associations participant aux politiques publiques en matières éducative, sportive, culturelle et de cohésion sociale via notamment un soutien financier sous forme de subventions.

10. **SUBVENTION D'ÉQUILIBRE VERSÉE AU CCAS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

Suite aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2024 de la Ville, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant de la subvention, allouée pour l'exercice 2024 au Centre Communal d'Action Sociale, à 1 460 000 € et d'en assurer le versement selon les modalités définies afin de faire face aux difficultés de trésorerie que pourrait rencontrer l'Établissement Public :

- Janvier 2024 - avance 1^{er} versement : 332 500 €
- Avril 2024 – 50 % de la subvention : 730 000 €
- Septembre 2024 – solde : 397 500 €.

11. **SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ESTEY POUR L'EXERCICE 2024**

Suite aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2024 de la Ville, et au regard des résultats de l'exercice 2023, il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 870 000 € la subvention allouée, pour l'exercice 2024, au Centre Social et Culturel L'Estey suivant les modalités suivantes :

- Janvier 2024 : 1^{er} versement de 195 000 €
- Solde de 675 000 € en 8 versements de 84 375 € d'avril 2024 à novembre 2024.

- 12. ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME N°1 DE L'EXERCICE 2024**

Il s'agit d'approuver l'examen comptable et financier des Autorisations de Programme existantes de la Ville de Bègles. Cet état résume les mouvements qui sont intervenus dans l'année écoulée. Il permet d'actualiser la nouvelle répartition des Crédits de Paiement par année suite au lissage des crédits non consommés en 2023. Il s'agit d'une information au Conseil ne modifiant en rien le montant global des Autorisations de Programme. La Ville de Bègles a ouvert deux autorisations de programme à ce jour, la première pour la nouvelle cuisine centrale, la seconde pour la création du groupe scolaire Prévert.
- 13. OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL BORDEAUX EURATLANTIQUE - PROTOCOLE DE PARTENARIAT 2024 - 2040 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique, un nouveau protocole de partenariat (2024-2040) a été travaillé entre les différents partenaires afin de fixer les nouvelles orientations de l'opération et les modalités de mise en œuvre.
- 14. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2027 CONCLUE AVEC L'ÉTAT, LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE, BORDEAUX MÉTROPOLE ET LES COMMUNES DE BORDEAUX, BÈGLES ET MÉRIGNAC DANS LE CADRE D'UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE RÉSORPTION DES CAMPEMENTS ILLICITES ET DES BIDONVILLES**

La commune de Bègles, soucieuse d'apporter une réponse à la fois humaine et pragmatique, a pleinement pris part aux côtés de l'État à une réflexion en faveur de la mise en œuvre d'une stratégie territoriale pour la résorption des campements illicites.

Une convention relative à la mise en œuvre d'une politique de réduction durable du nombre de campements illicites et à l'élaboration d'une stratégie locale a été signée en novembre 2021 concrétisant l'engagement commun de l'État, du Conseil Départemental, de Bordeaux Métropole et des communes de Bègles, Bordeaux et Mérignac. L'objet de la délibération consiste à autoriser le renouvellement de la convention pour la période 2023-2027.
- 15. TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL LANGEVIN EN ÉCOLE PRIMAIRE**

À la rentrée scolaire de septembre 2024, l'école élémentaire Paul Langevin va accueillir une classe de Grande Section de maternelle. Il convient donc de transformer l'école Paul Langevin en école primaire.
- 16. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES SAGES**

Le Conseil des Sages de la Ville de Bègles a été relancé à la fin de l'année 2023. La présente délibération a pour but d'adopter le règlement de fonctionnement de cette instance de démocratie participative.
- 17. TRAVAUX DE CONFORTEMENT SUR LE SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE SAINT JEAN-BELCIER-BÈGLES AU DROIT DU TRONÇON N°3 SUR LES COMMUNES DE BÈGLES ET DE BORDEAUX - ENQUÊTE PUBLIQUE - AVIS DE LA COMMUNE**

Dans le cadre des travaux de confortement sur le système d'endiguement de Saint Jean-Belcier-Bègles au droit du tronçon n°3 sur les communes de Bègles et de Bordeaux, une enquête publique est organisée du 12 février 2024 au 12 mars 2024. L'avis de la commune est sollicité.

18. **DÉLIBÉRATION INSTITUANT UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE AU BÉNÉFICE DE CERTAINS AGENTS PUBLICS**

Le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale d'instituer une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire » en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux.

19. **MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**

À compter du 1er janvier 2024, la MUTUELLE FAMILIALE a augmenté tous ses tarifs de 10 %.

La collectivité souhaite absorber une partie de cette augmentation en revalorisant le montant de la participation employeur.

20. **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Compte tenu de la nécessité de créer un poste d'adjoint technique et de mettre à jour le tableau des emplois afin que les emplois budgétaires correspondent aux besoins réels du service.

21. **DÉLIBÉRATION DONNANT MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (SANTÉ ET/OU PRÉVOYANCE)**

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent, permettant de couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

En application des dispositions de l'article L.827.7 du Code général de la fonction publique, le Centre de Gestion a une obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des garanties issues de contrats collectifs (procédure des conventions de participation).

En vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole,**



Clément ROSSIGNOL PUECH